NEWSLETTER DE VOTRE COMMUNE

www.longvilliers.fr

Avril 2019
N°41

Edito

Votre Agglo et vous…

Et voilà qui est fait. La CA2BM (Communauté d'Agglomérations des 2 Baies en Montreuillois) a son mag « Agglo infos » dont le 1er numéro (Février 2019) vient d'être édité.

Sujet majeur abordé : la suppression du ramassage à domicile des déchets verts et du verre, ce qui a fait couler beaucoup d'encre et de salive. Voté à la majorité des élus, comme nous l'exige la Loi, il y a obligation d'apporter le même service sur nos 46 communes. Continuer dans ce sens aurait nécessité un budget de 2 millions d'euros qu'il aurait fallu trouver « quelque part ».

Tout en sachant que d'ici quelques années, nous allons être confrontés à de nouvelles normes en matière de traitement des déchets, puisque nous ne pourrons plus enfouir en 2025 qu'au maximum 50% de nos déchets et non 100%, comme c'est le cas aujourd'hui. Ce qui laisse à penser que cela fera inéluctablement augmenter le budget et par conséquent la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Pour aujourd'hui et suite à cette décision, cela va permettre de faire baisser la taxe de 0,7 % pour l'ensemble des foyers.

Autre grand changement significatif concernant le ramassage des déchets ménagers. Nous continuerons d'être ramassés chaque semaine. **En revanche les déchets recyclables seront ramassés tous les 15 jours.**
La déchetterie d'Etaples reste la seule solution pour déposer vos déchets verts.

Pour le verre, il vous est demandé de les déposer dans les containers réservés à cet effet sur le parking de la Mairie annexe, au 28 rue de Tateville.

D'autres alternatives sont à l'étude. Je ne manquerai pas de vous tenir informés des éventuelles évolutions, s'il y a lieu.
Vous pouvez joindre gratuitement le service des déchets de votre agglomération au 08 00 880 695 pour tout renseignement. Je vous invite également à découvrir le site internet de votre Agglo.
Votre Agglo est à votre écoute au 03.21.06.66.66, par mail contact@ca2bm.fr. Ou si vous souhaitez vous y rendre au 11-13 place Gambetta à Montreuil sur Mer.

Bonne lecture de votre newsletter.

Votre Maire

La communauté d'agglomération des 2 baies du Montreuillois propose aux usagers qui devront attester du paiement d'une taxe foncière ou d'habitation sur le territoire, à la CA2BM, la mise à disposition gratuite d'un composteur plémeur par foyer, d'une valeur de 340 ou 600, afin de promouvoir le compostage indiviuel.

Toute demande de composteur supplémentaire (sur attente) :

10 € pour un composteur de 340 litres

20 € pour un composteur de 600 litres.

Pluie le 22 Avril, ni cerises, ni prunes…

MESSES AVRIL

Le Samedi 6 Avril
A 18h30 à Tubersent

Le Dimanche 7 Avril
À 10h30 à Etaples

Le Samedi 13 Avril
A 18h30 à Etaples (Sacré cœur)

Le Dimanche 14 Avril
A 10h30 à Etaples

Le Samedi 20 Avril
A 20h Veillée Pascal
à Etaples

Le Dimanche 21 Avril
À 10h30 à Etaples

Le Samedi 27 Avril
A 18h30 à Frencq

Le Dimanche 28 Avril
À 10h30 à Etaples

Le Samedi 4 Mai
A 18h30 à Tubersent

Le Dimanche 5 Mai
À 10h30 à Etaples

Face à de nombreuses plaintes, et dans le but de respecter le repos et la tranquilité de tous, il est demandé à chacun d'entre vous le week-end (samedi, dimanche et jours fériés) de respecter les horaires du week-end, pour l'utilisation de vos appareils thermiques (tondeuse, tronçonnage, discours…) de 10h30 à 12h30 et de 15h à 18h30.

Chiffre du mois

448 500

Le nombre total d'agriculteurs continue de baisser en France, en raison notamment de l'extension de la taille moyenne des exploitations et du développement de l'urbanisation et des forêts, selon des statistiques publiées par la MSA hier.
Le nombre de chefs d'exploitation agricole s'est réduit à. 448 500 (-1 %) en 2018.
Il y a dix ans, en 2008, la France comptait encore 514 000 agriculteurs.

Le saviez-vous ?

DOCTOLIB SE LANCE DANS LA TELECONSULTATION

Un pas de plus vers la télémédecine. Depuis mi-janvier, la plateforme de prise de rendez-vous médicaux en ligne Doctolib a lancé son outil de téléconsultation. Pour 79 euros, les médecins disposent d'un outil vidéo sécurisé pour dialoguer avec leurs patients et envoyer une ordonnance par courrier électronique. Grâce à cet outil, les médecins peuvent également obtenir un télépaiement. La télémédecine est désormais remboursée par l'Assurance maladie pour les patients déjà connus de leur médecin.

Vous êtes conviés à la

Réunion du Conseil Municipal qui se déroulera

le Mardi 9 Avril 2019

à 19h15

en Mairie rue de Frencq

La question du mois ?

J'ai le droit de retenir 5% du prix du chantier si les finitions ne sont pas correctes

VRAI. Mais pas n'importe comment. Ce que les juristes appellent la « retenue de garantie » est, en effet, réglementée *(loi n 71-584 du 16.774)*. Elle permet au maître de l'ouvrage de « retenir » (ne pas verser à l'entrepreneur) une somme pour garantir la bonne exécution des travaux, à condition que cette retenue ait été prévue dans le contrat ou le devis, qu'elle ne dépasse pas 5% du montant des travaux et ne dure pas plus d'un an (à compter de la réception des travaux). Vous ne pouvez pas conserver vous-même cette somme : elle doit être consignée entre les mains d'un tiers (banque, notaire) choisi par les 2 parties ou, s'il y a désaccord, désigné par le président du tribunal de grande instance. Au bout d'un an, la somme consignée est versée à l'entrepreneur, sauf si vous avez notifié au tiers détenteur, par lettre recommandée, le contraire.

La propreté des rues est aussi l'affaire des riverains

Neige, verglas, mauvaises herbes, herbes folles sur les trottoirs.

Afin de maintenir la commune dans un état constant de propreté et que soit assurée une parfaite sécurité, l'entretien des trottoirs ou banquises, caniveaux (avaloires) incombe à chaque propriétaire ou locataire l'hiver pour la neige et le verglas, en toute saison pour le désherbage, herbes folles, feuilles, fruits, balayer...

ARRETE MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2017 CONSULTABLE EN MAIRIE

Si vous n'avez pas fait le nécessaire, vous risquez une amende de 38 euros et votre responsabilité de locataire ou propriétaire sera engagée par la victime en cas d'accident.

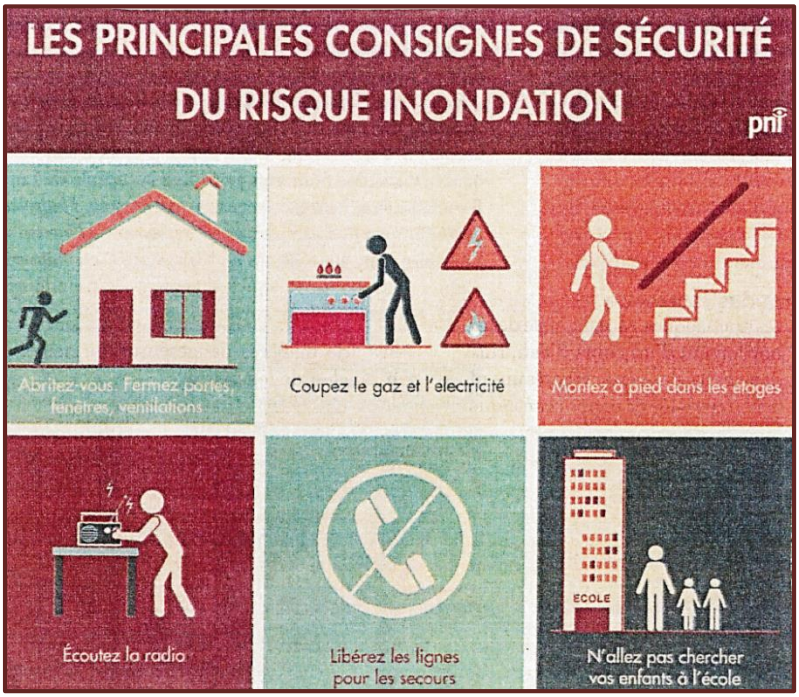

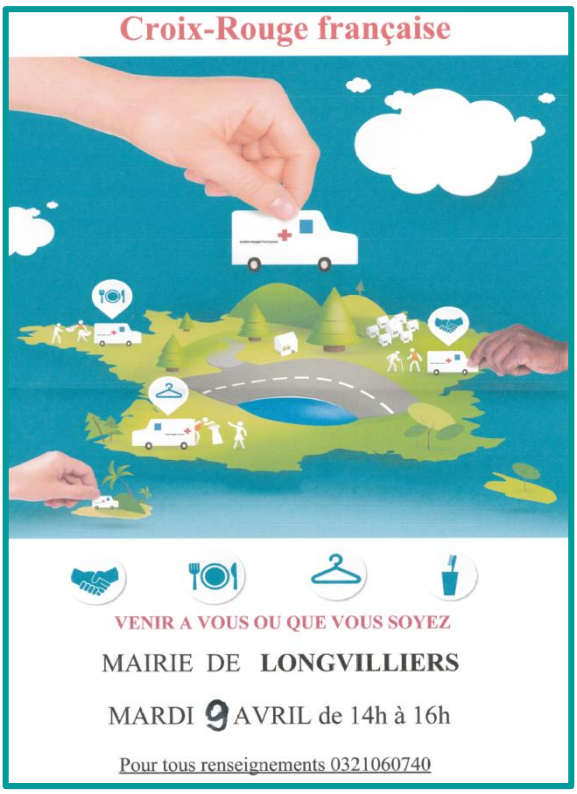

NOUVEAUTE RAMASSAGE DES DECHETS

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES (bac noir) — **LUNDI**

COLLECTE SÉLECTIVE DES EMBALLAGES RECYCLABLES (bac jaune) — **JEUDI** Toutes les 2 semaines

LE VERRE

Depuis le 1er avril, le verre n'est plus collecté en porte à porte mais via des Points d'Apport Volontaire. 350 colonnes d'apport volontaire sont réparties dans votre agglomération.

LES DÉCHETS VÉGÉTAUX

Dépôts en déchèterie ou dans des bennes d'apport volontaire **Pour diminuer le volume de vos déchets végétaux, pensez à la solution compost.**

LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

Collecte sur rendez-vous ou dépôt en déchèterie. Pensez aussi à la règle du 1 pour 1 : lors de l'achat d'un équipement (D3E) les enseignes sont dans l'obligation de reprendre gratuitement votre ancien appareil, soit à la livraison, soit en le rapportant directement en magasin.

LES ENCOMBRANTS

Collecte sur rendez-vous en appelant le :

0 800 009 935 Service & appel gratuits

ou dépôt en déchèterie. **Pensez également au réemploi et aux filières solidaires.**

ATTENTION !!!
A partir du 1er Avril, arrêt du ramassage à domicile des déchets verts, du verre.

Le containers pourront être déposés sur la voie publique
au plus tôt à 19h la veille au soir
et devront êtrer retirés le jour de ramassage.
Aucun containers ne doit être sur la voie publique en dehors des jours de ramassage.

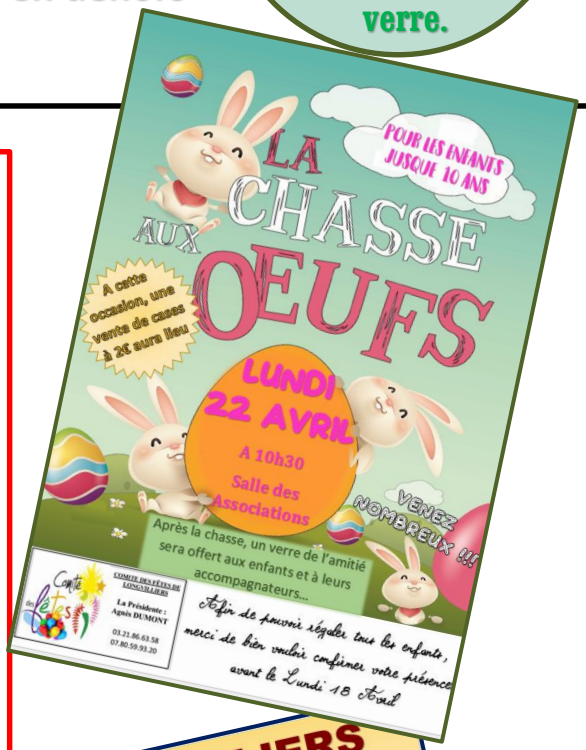

INSCRIPTION RENTREE 2019

Pour l'admission de votre enfant au sein du RPI,
veuillez prendre rendez vous auprès de
Mme FORTIN (directrice du RPI)
en appelant au 03.21.81.32.02. à l'école d'Hubersent.

Pour établir le dossier d'inscription, vous devrez vous munir :

- D'un certificat d'inscription, délivré par
- De votre livret de famille, d'une carte d'identité ou d'une copie d'extrait d'acte de naissance
- Du carnet de santé de votre enfant
- Et éventuellement un certificat de radiation pour les enfants venant d'une autre école.

3 écoles à proximité de chez vous !

LONGVILLIERS – CORMONT – HUBERSENT

HORAIRES		
8h40 - 11h40	8h55 - 11h55	9h - 12h
13h40 - 16h40	13h55 - 16h55	14h - 17h
REPARTITION DES ELEVES		
1 Classe Maternelle	1 Classe de CP – CE1 – CE2	1 Classe de CE2 - CM1 – CM2

Les +

- Les Services de la Cantine (à Longvilliers)
- Ramassage en Bus : Matin, Midi et Soir (Plusieurs arrêts dans chaque commune)
- Service de Garderie Matin *(7h30-8h40)* et Soir *(16h40-18h30)*
- Nourrices agréées dans le RPI
- Classes équipés de TBI (Tableau Blanc Interactif)
- Salle informatique
- Intervenant en Musique
- Sessions de Natation à la piscine d'Etaples
- Des classes non surchargées

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

VOTRE DEMANDE DE PASSEPORT / CNI

Des titres sécurisés,
vos démarches simplifiées.

Votre prédemande Passeport/CNI

Ses avantages

- Gain de temps : vos données sont déjà saisies lorsque vous vous rendez en mairie,
- Simplification de votre démarche : moins de papier, fiabilisation des données, ...

Les étapes

1. Vous entamez votre demande depuis chez vous,
2. Vous pouvez la mettre de côté s'il vous manque des pièces à fournir et la reprendre à tout moment,
3. Au terme de votre prédemande, vous obtenez un numéro de prédemande qu'il faudra conserver,
4. Avec ce n° de prédemande, **vous devez vous rendre en mairie pour la prise d'empreintes et pour finaliser votre demande.**

https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-faire-ma-demande-de-passeport-CNI

Vous pouvez vous rendre dans la commune de votre choix.
N'oubliez pas de vérifier la nécessité d'une prise de rendez-vous.

Agence Nationale des Titres Sécurisés

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Nous contacter
03.21.90.71.79
mairielongvilliers@wanadoo.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE
Le Mardi de 10h à 12h et de 18h à 20h
Le Vendredi de 10h à 12h

FERMETURE EXEPTIONNELLE
Les 2 et 25 Avril 2019

RENDEZ-VOUS DES ELUS
Permanence le Mardi Soir
Uniquement sur Rendez-vous

INTERNET
Retrouvez toute l'actualité et la newsletter de votre commune sur notre site :
www.longvilliers.fr

SECRETARIAT DU RPI
Le mercredi de 10h à 12h
Renseignements au 03.21.90.71.79

cettefoisjevote.eu

Élections européennes
26 mai 2019

Vous êtes citoyen européen,
choisissez l'Europe que vous voulez

Aller **voter**, c'est **choisir** un projet pour l'Europe en phase avec **vos convictions** et **vos valeurs**.
C'est **choisir** la composition du prochain Parlement européen et **influencer** les décisions qu'il prendra au cours des **5 prochaines années.**
Le Parlement européen agit notamment dans des domaines tels que l'emploi et les droits sociaux, le climat et l'environnement, la gestion des frontières, la santé, l'alimentation et la sécurité.

Un Parlement européen qui vous représente

NOMBRE DE REPRÉSENTANTS AU PARLEMENT EUROPÉEN **705 ***

NOMBRE DE REPRÉSENTANTS FRANÇAIS AU PARLEMENT EUROPÉEN **79 ***

QUELLE EST VOTRE SITUATION ÉLECTORALE ?

Indiquez la commune ou le consulat où vous pensez être inscrit(e), ainsi que vos informations personnelles telles qu'elles sont écrites dans votre acte de naissance.

Le ministère de l'Intérieur déploie un nouveau téléservice à l'attention de tous les électeurs. La téléprocédure d'interrogation de la situation électorale (ISE) permet à chaque citoyen de vérifier sa commune d'inscription et le bureau de vote dans lequel il est inscrit pour voter, à partir de tout support numérique connecté (ordinateur, tablette, smartphone) sur le site service-public.fr *rubrique papiers citoyenneté / élections / votre situation ; personnaliser / vérifier son inscription et son bureau de vote.*

POUR INFORMATION
LE BUREAU DE VOTE UNIQUE SE SITUE
Salle des Associations
28 rue de Tateville

Recrutement d'assesseurs bénévoles pour les élections européennes. Pour le bon déroulement des opérations de vote le bureau nécessite des assesseurs. Exercée à titre bénévole, cette fonction est un rouage essentiel dans l'expression du suffrage universel et, donc, de la démocratie. Les assesseurs sont deux par bureau de vote, contrôlent et font signer les listes d'émargement, apposent les timbres portant la date du scrutin sur les cartes électorales .Ils peuvent également être présents lors du dépouillement. **N'hésitez donc pas à vous faire connaître pour assurer cette fonction lors des élections européennes.**

ATTENTION

PASSAGE DES 4 JOURS DE DUNKERQUE DANS LONGVILLIERS LE VENDREDI 17 MAI

RESTRICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

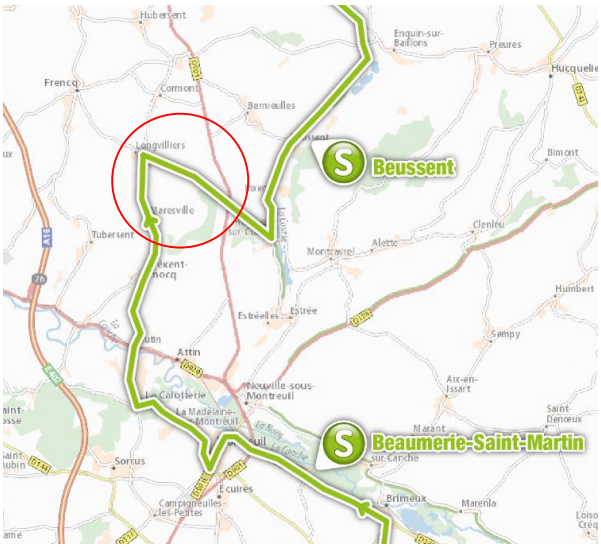

Longvilliers
L'on y vit bien

COMMUNE DE LONGVILLIERS

MAIRIE
28 Rue de Tateville
62630 LONGVILLIERS
☎ 03.21.90.71.79
✉ mairielongvilliers@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

oOo

Le maire de LONGVILLIERS
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2 ;
VU le Code de la Route, notamment les articles R 411-30 et R 411-31 modifiés ;
VU la demande présentée par M. BETREMIEUX Joël à l'occasion de la course intitulée « 4 jours de Dunkerque » devant se dérouler le Vendredi 17 Mai 2019 ;
Considérant que l'organisation de cette épreuve peut présenter des risques à l'égard des participants, du public et des riverains ;
Considérant la nécessité d'édicter une réglementation particulière et provisoire de la circulation et du stationnement sur le parcours de l'épreuve, afin de prévenir ces risques ;

ARRETE

Article 1er: Il convient, pour la sécurité et le bon déroulement de l'épreuve intitulée « Les 4 jours de Dunkerque », de réglementer la circulation et le stationnement comme suit :

Le Vendredi 17 Mai 2019

La circulation sera interdite de 12h à 15h et
le stationnement sera interdit de 8h à 17h

dans les rues désignées ci-dessous :

D146 Rue de Tateville
Rue de Recques jusqu'à la Départementale D901

Article 2 : Pendant la durée d'interdiction, la circulation pourra s'effectuer, avec l'autorisation des signaleurs, dans le sens de la course.

Article 3 : La signalisation d'interdiction et de déviation sera mise en place et entretenue par l'organisateur et les signaleurs afin de rappeler ces prescriptions temporaires.

Article 5 : Un exemplaire du présent arrêté sera affiché et publié dans la commune de LONGVILLIERS.

Article 6 : La Sous-Préfecture, la Gendarmerie, l'association organisatrice, et le maire de LONGVILLIERS sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

4 Jours de Dunkerque
GRAND PRIX DES HAUTS-DE-FRANCE

S.P.A CANCHE-AUTHIE, REFUGE DE SAINT-AUBIN

C.D. 143, 62170 SAINT-AUBIN
03 21 09 10 44
spa.canche-authie@laposte.net
blog.spa-canche-authie.fr/
spa_canche_authie
S.P.A.CancheAuthie

ASSEMBLEE GENERALE
Mercredi 3 Avril à 19h
Salle des fêtes de la Mairie de Saint Aubin

S.P.A CANCHE-AUTHIE

ILS COMPTENT SUR VOUS

Venez voir nos animaux, les adopter et les soutenir matériellement en nous apportant croquettes, boîtes, litières pour chats, produits d'entretien, lessive, fromage fondu.
TOUS LES DONS SONT LES BIENVENUS !

DOSSIER SPECIAL SENIORS

PERTE D'AUTONOMIE

Bien comprendre la grille Aggir

La grille Aggir classe les degrés de dépendance **en fonction de la perte de certaines capacités.**

En France, c'est la grille Aggir qui évalue le degré de perte d'autonomie. Un outil essentiel qui fait référence pour l'attribution de l'allocation personnalisée d'autonomie ainsi qu'en matière d'assurance dépendance.

Avec la prise d'âge et l'apparition de différentes pathologies, les gestes les plus simples du quotidien peuvent vite devenir compliqués à réaliser. Dès lors, une aide humaine s'impose. Pour déterminer quel type d'assistance est nécessaire et le soutien financier qui l'accompagne, les professionnels de santé et l'État ont élaboré une grille d'autonomie gérontologique groupes iso-ressources, dite grille Aggir.

Pouvoir encore se gérer

L'objectif est de mesurer si la personne âgée peut accomplir des actes courants. Sont d'abord passées en revue dix activités corporelles et mentales dites « discriminantes », autrement dit élémentaires. Il s'agit du fait de pouvoir communiquer et d'agir de façon logique et censée, de se repérer dans l'espace et le temps, de faire sa toilette, de s'habiller, de se servir à manger, de pouvoir se déplacer seul, de même que se lever, se coucher et s'asseoir et enfin pouvoir utiliser un téléphone, une alarme ou une sonnette en cas de besoin.

Afin de mieux appréhender l'état global du senior, cette évaluation porte par ailleurs sur sept activités domestiques et sociales dites « illustratives ». On parle ici du fait de préparer ses repas, de gérer ses affaires, son budget, reconnaître la valeur monétaire des pièces et billets, d'effectuer les tâches ménagères courantes, prendre les transports en commun, réaliser des achats ou encore pratiquer des activités de loisir.

Six niveaux de dépendance

En fonction du **degré de perte d'autonomie constaté, la personne âgée va être classée dans l'un des six groupes iso-ressources (Gir) de la grille Aggir.** Mais seules la capacité à réaliser les dix actions discriminantes sont prises en compte.

Les niveaux Gir 6 et 5 concernent les individus quasi valides. En Gir 6, la personne est encore autonome, tandis qu'en Gir 5, elle a seulement besoin d'une aide ponctuelle pour la toilette, la préparation des repas et le ménage. Ces seniors peuvent dès lors rester vivre chez eux ou intégrer un simple logement-foyer ou une résidence services non médicalisée.

En revanche, les autres groupes concernent des personnes qui ont besoin d'une aide quotidienne. En Gir 4 et 3, le retraité a conservé son autonomie mentale mais a besoin d'un coup de main pour se lever, s'habiller, faire sa toilette et manger. À l'inverse, en Gir 2 et 1, la personne est confinée au lit ou en fauteuil et ses fonctions mentales sont partiellement ou totalement altérées.

Des aides spécifiques

La mesure de ce degré de perte d'autonomie est non seulement essentielle pour déterminer de quels soins à besoin le retraité mais aussi pour savoir à quelle aide financière il peut prétendre.

C'est donc à l'occasion d'une demande d'allocation personnalisée d'autonomie (APA) auprès du conseil départemental ou d'une entrée en établissement pour personne âgée dépendante qu'un professionnel de santé va réaliser cette évaluation. Mais attention, seules les personnes relevant des Gir 1 à 4 ont droit à l'APA. À chaque groupe correspond un montant maximal d'aide pouvant être accordé.

Quant à ceux qui relèvent des Gir 5 et 6, ils pourront s'adresser à leur caisse de retraite, au CCAS ou à la mairie pour bénéficier de l'aide sociale qui se matérialise sous la forme d'une aide pécuniaire ou ménagère.

Sachez enfin que la plupart des contrats d'assurance dépendance se réfèrent eux aussi à la grille Aggir. Dans ce cadre, les groupes Gir 1 et 2 servent en général à définir le cas de « dépendance totale », tandis que la couverture de la « dépendance partielle », désigne les niveaux Gir 3 et Gir 4.

La dépendance en chiffres

Les derniers chiffres disponibles de l'Insee confirment que les personnes âgées retardent au maximum leur entrée en maison de retraite.

En effet, 60 % des bénéficiaires de l'APA en établissement sont très dépendants et classés en Gir 1 ou 2 sur la grille Aggir, tandis qu'ils ne sont que 17 % à être évalués en Gir 3 et 23 % en Gir 4. À l'inverse, près de 60 % des allocataires vivant encore chez eux sont classés en Gir 4 et, par conséquent, modérément dépendants.

Cult'ur & Vous

Portail Culturel de la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois

http://culture.ca2bm.fr

LE LAC DES CYGNES

Ballet de Noureev

Vendredi 19 Avril à 20h

Le cinos à Berck sur Mer

Tarif 15€ adulte

12€ enfant

CINE CONCERT
(MEME PAS PEUR DU LOUP)

Vendredi 26 Avril

19h30

Le cinos à Berck sur Mer

Tarif 10€ Gratuit – 16 ans

MUSICA NIGELLA

Présentation du festival

Vendredi 26 Avril à 18h30

Hôtel De Ville à Berck sur Mer

Entrée libre et gratuite

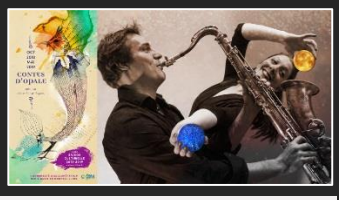

CONTES D'OPALE :
LE REVE DE THEO

Samedi 27 Avril

Médiathèque Conchil le Temple

9h30 pour les 6mois – 2ans

10h15 pour les 2-3 ans

11h pour les 3 ans et +

Gratuit

Gendarmerie nationale

Accueil du public

567 rue de Paris, 62170 ECUIRES

Lundi au samedi

de 8h à 12h et de 14h à 18h

Dimanches et jours fériés
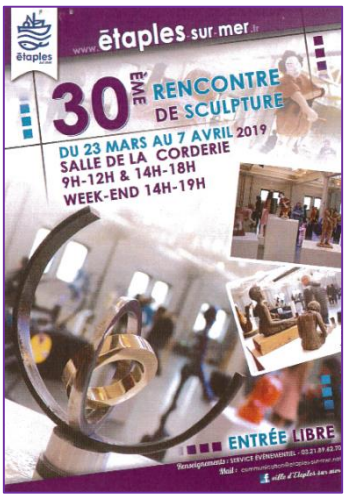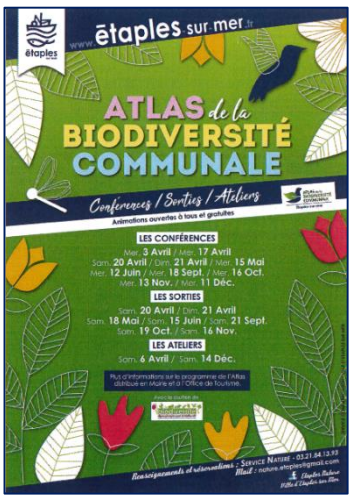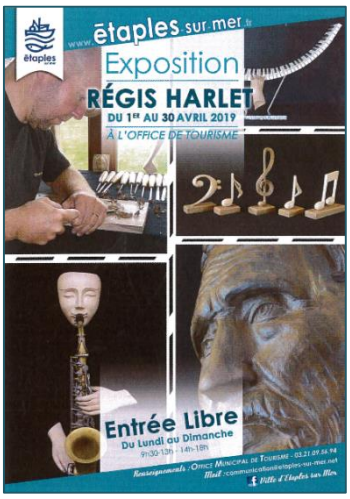
de 9h à 12h et de 15h à 18h